Discussions concernant la recherche et les carrières scientifiques au Parlement de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Compte-rendu #75 - Séance du 19 octobre 2026

Commission de l'Education, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question du député Loïc Jacob (Les Engagés) :

   « Mur après le doctorat »

Le ministre a précédemment répondu à une question écrite du député sur le **devenir des jeunes chercheurs et chercheuses**, en communiquant notamment des données soulignant un **niveau de concurrence élevé dans les candidatures pour les mandats proposés par le FNRS. Par exemple, 76,3% des personnes dont le dossier de candidature au mandat postdoctoral de Chargé ou Chargée de recherche a été évalué comme excellent n'ont pas pu être retenus ; idem pour plus de 70% des personnes ayant présenté un dossier jugé exceptionnel pour le mandat permanent de Chercheur ou Chercheuse qualifiée.** Il est logique que chaque titulaire de doctorat ne puisse poursuivre une carrière académique et que **ces talents sont aussi appelés à exercer leurs compétences dans d'autres secteurs professionnels**, mais ces chiffres interpellent. Un rapport de l'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques (ORCS) soulignait en 2021 que l'insertion professionnelle des titulaires de doctorat restait complexe, malgré leurs grandes connaissances.

Quelle est la suite du parcours professionnel de ces candidates et candidats n'ayant pas obtenu le mandat convoité ? **Existe-t-il des dispositifs pour les accompagner vers des débouchés au sein d'autres secteurs ?** Cet accompagnement à la diversité des carrières arrive-t-il suffisamment tôt ?

Réponse de M. Boris Dilliès, ministre de la Recherche :

« Les chiffres que vous rappelez témoignent effectivement de la forte concurrence pour l'accès aux mandats du FNRS. J'insiste toutefois : **ne pas obtenir un mandat ne signifie pas qu'un docteur ne trouve pas de débouchés professionnels, fort heureusement**. Je ne dispose pas d'un suivi spécifique des candidats qui ont obtenu une évaluation très positive, mais n'ont pas été retenus par le FNRS.

En revanche, **l'ORCS étudie plus largement le devenir des titulaires de doctorat en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Le rapport que vous évoquez montre d'ailleurs une réalité nuancée ; **l'insertion**

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.

professionnelle peut être complexe, mais le taux de chômage observé était de 3,8% pour les titulaires de doctorat de la Fédération Wallonie-Bruxelles diplômés entre 2012 et 2018. C'est un niveau faible, très proche d'ailleurs du taux de chômage observé aujourd'hui par l'Office belge de statistique (Statbel) pour l'ensemble des personnes disposant d'un niveau d'instruction élevé, qui s'établit quant à lui à 3,7%. **En outre, 72,2% des répondants avaient trouvé un nouvel emploi en moins de quatre mois.** Cela peut s'expliquer par le fait que le diplôme, même au plus haut niveau, ne suffit pas à lui seul à déterminer l'employabilité ; comme pour tout candidat, la personnalité, la capacité d'adaptation, les compétences relationnelles, la manière de valoriser son parcours ou encore l'ouverture à d'autres environnements professionnels jouent également un rôle.

Je vous rejoins tout à fait sur un point : l'enjeu de l'accompagnement est réel et doit intervenir suffisamment tôt. Mais je me dois de vous rappeler que **la formation doctorale et son organisation relèvent des universités, dans le respect de leur autonomie et de la liberté académique. C'est pourquoi l'ORCS est intégré au FNRS et dispose d'un accompagnement auquel mon cabinet participe. Ce comité comprend en outre des personnes relais au sein des universités.** Les acteurs concernés sont donc tout à fait associés aux travaux et informés de ses constats et de ses recommandations. Il serait par ailleurs inexact de considérer que rien n'est fait, puisque l'ORCS relève que **les universités ont déjà développé des initiatives en matière d'insertion professionnelle**, et que les efforts devraient être poursuivis.

Enfin, **pour ce qui est de la reconnaissance du doctorat par les employeurs, la problématique est bien identifiée** : les études menées par l'ORCS mettent en évidence une certaine méconnaissance mutuelle entre les mondes académique et non académique, mais aussi la reconnaissance de compétences telles que l'autonomie, l'analyse, la résolution de problèmes ou l'expertise scientifique chez les titulaires de doctorat.

Les choses évoluent donc progressivement et il serait inexact de considérer que rien n'est fait ; ma responsabilité est évidemment de rester très attentif à ces évolutions et de poursuivre le dialogue avec le FNRS et les universités, dans le respect des compétences et de l'autonomie de chacun. »

2. Question de la députée Dorothée De Rodder (PS) :

   « Conclave budgétaire »

Malgré les études montrant les répercussions économiques de l'investissement dans la recherche scientifique, les gouvernements actuels mise sur les restrictions budgétaires. Par exemple, le FNRS devra subir 6,2 millions € sur l'ensemble de la législature.

Quelles sont les nouvelles économies prévues dans le budget 2027, au FNRS comme dans l'ensemble du secteur de la recherche ? Le ministre confirme-t-il par ailleurs qu'aucun moyen supplémentaire ne sera débloqué pour compenser l'éventuelle réforme fédérale du précompte professionnel pour les chercheurs et chercheuses des universités ?

Réponse de M. Boris Dilliès, ministre de la Recherche :

« Le contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà été rappelé au sein de ce Parlement, que ce soit dans cette commission ou dans d'autres. **Toutes les politiques doivent contribuer à l'effort nécessaire au rétablissement de nos finances. La recherche ne peut pas en**

être exempte, même s'il demeure un principe, à savoir qu'il ne faut pas casser ce qui fonctionne, d'autant que la recherche est pour voyeuse. Il ne faut donc pas couper dans les budgets de façon bête et méchante, mais intervenir avec réflexion.

Les chiffres doivent dès lors être regardés avec précision. **Pour 2027, l'économie prévue pour la dotation au FNRS s'élève à 1,57 million d'euros**. Ce montant est conforme au décret-programme du 5 juin 2026 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, à la culture, aux bâtiments scolaires, aux hôpitaux universitaires, à la jeunesse, aux organismes administratifs publics, à l'égalité des chances et à la recherche scientifique (DP2). **Rapporté à une subvention globale de près de 192 millions d'euros, cet effort représente environ 0,8 % du total. Aucune nouvelle économie spécifique n'a été décidée en lien avec la recherche lors de l'élaboration du budget 2027 – en tout cas, rien n'a été décidé au-delà des mesures qui sont déjà connues et arrêtées.** Dans un contexte où les économies sont nécessaires et doivent être réalisées, le gouvernement a fait le choix de préserver autant que possible les moyens consacrés à la recherche.

Il est également nécessaire d'être encore plus précis sur la finalité de ces moyens. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous finançons avant tout de la production de connaissance. Dans ce cadre, la recherche constitue le terreau indispensable sur lequel pourront ensuite se développer des innovations, de nouvelles technologies et des réponses aux grands défis auxquels notre société est confrontée, qu'il s'agisse du vieillissement de la population, des transformations environnementales ou des évolutions technologiques.

Concernant la dispense de versement de précompte professionnel des chercheurs, nous ne connaissons pas encore l'impact d'une réforme qui n'a pas encore été présentée aux partenaires fédéraux par le ministre compétent en matière de fiscalité. Ce n'est pas que je ne veuille pas vous répondre à ce sujet – tant s'en faut –, mais **il serait prématuré d'annoncer une compensation de la Fédération Wallonie-Bruxelles** pour une mesure dont je ne connais pas encore les contours définitifs.

Dans la situation budgétaire actuelle, maintenir l'effort en faveur de la recherche à un niveau limité constitue déjà un choix politique clair : préserver la compétence et la capacité de notre recherche à préparer l'avenir. Il convient effectivement de le faire de manière réfléchie ; c'est ce que nous faisons dans le contexte budgétaire actuel. »

3. Question du député Fabian Maingain (Lib.res) :

« Sous-financement de la recherche académique en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Le monde académique est inquiet du sous-financement de la recherche en FWB. Par exemple, le budget d'**Innoviris** a été diminué et aucun appel ne sera ouvert cette année, et le **Brussels Studies Institute** (BSI) connaît aussi une diminution de ses moyens. Les inquiétudes apparaissent également quant à un potentiel glissement des priorités, à savoir une **orientation des financements** vers les « sciences dures », plus rapidement rentables, au détriment des sciences sociales.

Où en sont les discussions du ministre avec le monde académique à ce sujet ? Quelle part du financement est actuellement consacrée aux sciences humaines et sociales, ainsi qu'aux sciences appliquées, et avec quelle évolution au cours des dernières années ? Comment le gouvernement entend-il éviter que les projets aux retombées économiques à court terme ne soient privilégiés à la

recherche fondamentale ? Comment le ministre évalue-t-il l'effet de ces restrictions budgétaires sur l'attractivité de la recherche en FWB ?

Réponse de M. Boris Dilliès, ministre de la Recherche :

Le ministre « rappelle d'abord que **la Fédération Wallonie-Bruxelles finance aussi bien la recherche fondamentale que la recherche appliquée** lorsqu'elles sont menées au sein des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, elle finance également la recherche dans le domaine des arts. **Il n'y a ni un quota prédéfini ni une enveloppe budgétaire qui soit réservée à l'une ou l'autre catégorie de recherche, puisque les financements sont attribués sur la base de critère d'excellence scientifique**, au travers notamment de procédures d'évaluation par les pairs et indépendamment du caractère plus ou moins fondamental ou appliqué des travaux soumis.

C'est une approche cohérente avec les recommandations internationales. Le "Manuel de Frascati" de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne que la frontière entre recherche fondamentale et recherche appliquée est souvent progressive et difficile à tracer. Dans la pratique, bon nombre de projets poursuivent simultanément des objectifs de production de connaissances nouvelles et des perspectives d'application. Dès lors, établir une répartition budgétaire stricte entre ces catégories représenterait un intérêt limité d'un point de vue tant scientifique qu'opérationnel.

Par ailleurs, **les chiffres disponibles montrent que les mécanismes de financement ne privilégient pas un domaine scientifique au détriment d'un autre**. Au sein du Fonds de la recherche scientifique (FNRS), la répartition des financement repose sur une logique *bottom-up*. Elle dépend des projets soumis par les chercheurs et de leurs qualités scientifiques, et non d'objectifs sectoriels prédéterminés. La répartition entre domaines scientifiques n'est donc pas fixée à l'avance, mais résulte des demandes introduites et évaluées.

Les données montrent également que les sciences humaines et sociales bénéficient d'une part substantielle des financements. En 2025, elles représentent 32,7% des bourses et mandats FNRS contre 29% en 2020. Elles reçoivent également 30,8% des financements liés aux projets de recherche et aux mandats d'impulsion scientifique contre 25,7 % en 2020. Enfin, elles bénéficient de 50 % des subsides accordés aux frais de publication.

S'agissant plus spécifiquement du sous-financement, **je ne conteste pas que les besoins exprimés par les établissements d'enseignement supérieur soient importants et que des moyens supplémentaires permettraient de soutenir plus de projets de qualité.**

Toutefois, dans le contexte budgétaire actuel, aucun refinancement structurel n'a pu être dégagé. Néanmoins, le gouvernement fait le choix – ce n'est pas rien – de préserver intégralement les moyens consacrés à la recherche et leur indexation. Alors que nous réalisons d'importants efforts pour maîtriser les dépenses – efforts qui sont demandés à l'ensemble des politiques publiques –, un tel maintien constitue un signal important de soutien à la recherche en Fédération Wallonie Bruxelles.

Au-delà de la logique d'excellence que j'ai évoquée, le décret du 4 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur comporte des mécanismes de gouvernance destinés à garantir qu'aucun grand domaine scientifique ne soit systématiquement désavantagé dans l'accès au financement public. Le dialogue et les discussions avec les différents recteurs restent permanents, que ce soit avec moi-même ou avec mon cabinet. »

⇨ *Source au Parlement de la FWB : https://archive.pfwb.be/1000000020e1042*

www.observatoire.fnrs.be

https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/

PhD·Data https://www.phddata.fnrs.be/

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.